

# INFO NÉGO SIPE

## UNE ENTENTE AVEC DE NOMBREUX GAINS POUR VOUS!

C'est fini! Après de nombreux mois de négociations et des années d'attente, nous avons finalement une entente de principe avec le gouvernement pour une convention collective pour les intervenantes en CPE.

Même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous désirions, nous sommes satisfaits du résultat et nous estimons avoir fait de nombreux gains qui amélioreront vos conditions de travail. Si le résultat est positif, c'est grâce à votre mobilisation. Les grandes marches du 29 avril, les mandats de grève que nous avons adoptés, les actions ciblées, les distributions de prospectus ou de vidéos, toutes ces actions ont donné à votre équipe de négociations un important rapport de force qui nous a permis d'obtenir un résultat concluant.

Nous vous présentons ici exclusivement les points négociés depuis le dernier Info-Négo. Lors des assemblées générales que nous tiendrons afin que vous votiez sur l'entente de principe, nous vous présenterons l'ensemble du règlement, avec toutes les questions réglées depuis le début des négociations.

### DES SALAIRES MAJORÉS

Grâce au travail acharné, nous avons obtenu des hausses salariales égales à celles obtenues par le Front commun du secteur public lors de leurs dernières négociations; une demande que la partie patronale nous refusait depuis le début des pourparlers.

Voici la ventilation annuelle de ces augmentations salariales et des montants forfaitaires versés pour les années sans hausse.

- **2015-2016** : pas d'augmentation mais un montant forfaitaire de 0,30 \$ l'heure pour chaque heure travaillée;
- **2016-2017** : 1,5 % d'augmentation;
- **2017-2018** : 1,75 % d'augmentation;
- **2018-2019** : 2,0 % d'augmentation;
- **2019-2020** : pas d'augmentation mais un montant forfaitaire de 0,16 \$ l'heure pour chaque heure travaillée.

À ces montants s'ajoute une lettre d'entente sur les relativités salariales qui augmentera en moyenne les salaires de 2,4 % pour l'année 2019-2020. Les ajustements salariaux varieront selon les différentes appellations d'emploi.

### PAS DE RETRAIT SUR LA RETRAITE

Le dossier de la retraite était au cœur de nos pourparlers avec d'importantes demandes du ministère de diminuer nos avantages dans ce dossier.

Bonne nouvelle! Nous avons obtenu gain de cause sur cette question. Contrairement aux demandes initiales présentées à la table par le gouvernement, l'âge de la retraite sera maintenu au niveau actuel, soit 60 ans pour une retraite sans pénalité.

Du côté des déficits du régime, tous les déficits précédant le 31 décembre 2017 continueront d'être couverts à 100 % par le ministère de la Famille tandis que, pour la période suivante, une réserve sera comptabilisée à même la cotisation versée au régime et tout déficit supplémentaire à cette somme sera couvert entièrement par l'employeur.

De plus, l'accès au régime de retraite est passé de 700 heures travaillées à 550 heures.

### **UN MAINTIEN DE LA PARTICIPATION AUX ASSURANCES**

Du côté du régime d'assurances collectives, la partie patronale a entamé les négociations avec une demande très sévère de retrait de sa participation, laquelle aurait entraîné d'importants coûts supplémentaires de votre côté.

Nous avons finalement obtenu que le gouvernement maintienne sa participation de 4 % de la masse salariale assurable pour le financement des assurances. De plus, nous avons réussi à ce que le gouvernement continue de verser 1 240 000 \$ pour la durée de la convention collective afin de nous aider à contrôler les coûts du régime.

Cependant, nous avons changé la nature de ce paiement afin que celui-ci ne soit plus imposable, ce qui constitue un gain net.

### **D'AUTRES GAINS SIGNIFICATIFS**

Nous avons également réussi à ce que l'employeur retire plusieurs de ses demandes qui auraient diminué vos conditions de travail en maintenant notamment la lettre d'entente sur l'encadrement de l'utilisation des aides-éducatrices et avons convenu de réintégrer l'appellation d'emploi d'éducatrices spécialisées afin de supporter le développement des enfants présentant des besoins particuliers.


Dans les CPE qui disposent de régimes de congés de maladie supérieurs à ceux de l'entente nationale, nous avons obtenu le maintien de ces avantages que le gouvernement désirait abolir.

Plusieurs autres éléments plus ciblés ont également été convenus, notamment au sujet de la participation syndicale, qui vous seront présentés lors des consultations.

### **LA SUITE DES CHOSES**

Maintenant que l'entente de principe est adoptée par le Conseil sectoriel des SIPE, nous entamerons, au cours des prochaines semaines, une tournée d'assemblées générales afin que vous puissiez vous prononcer. En fin de compte, c'est vous qui avez le dernier mot sur cette entente.





Surveillez vos courriels et votre babillard pour les convocations aux assemblées pour venir vous faire entendre et mieux comprendre ce document si essentiel à votre travail quotidien. De plus, des documents visuels et vidéos seront préparés et vous seront envoyés au cours des prochains jours afin d'illustrer l'ensemble des gains que nous avons obtenus au cours de cette négociation.

Si la convention nationale et regroupée est adoptée, nous passerons ensuite aux négociations des conventions locales dans chaque CPE. Plus d'information sera disponible à ce sujet quand nous serons rendus à cette étape.

Encore une fois, merci infiniment de votre dévouement et de votre mobilisation des derniers mois. C'est grâce à vous si nous avons un rapport de force suffisant à la table de négociations pour obtenir des gains concrets pour les intervenantes en CPE et les enfants de tout le Québec.

### **L'équipe de négociations de la FIPEQ-CSQ**

Valérie Grenon, présidente de la FIPEQ-CSQ  
Nathalie Charland, SIPEM  
Nathalie Fillion, SIPEQ  
Nancy Drouin, SIPEE  
Manon Dion, SIPEAT  
Daniel Gosselin, porte-parole

